

## Réforme des retraites : l'âge de départ à 65 ans... et un 49.3 pour l'adopter ?

Article rédigé par *Economie Matin*, le 01 décembre 2022

Source [Economie Matin] : C'est le chantier du gouvernement qui divise le plus, y compris au sein même de la majorité (relative) : la réforme des retraites. Promesse d'Emmanuel Macron mise en pause durant la Covid-19, elle a fait son grand retour en 2022... avec l'espoir d'être finalisée début 2023. Et ce, même s'il faudra user de l'article 49.3...

### Réforme des retraites : 64 ou 65 ans pour l'âge légal ?

Point central de la réforme des retraites, le report de l'âge légal de départ. Actuellement fixé à 62 ans, le gouvernement veut le repousser. Objectif : obliger les Français à cotiser plus longtemps, donc plus, afin de renflouer les caisses déficitaires du régime de l'assurance-retraite. Forcément, les Français sont contre : fin octobre 2022, un sondage réalisé par YouGov pour le [HuffPost](#) annonçait que deux Français sur trois (66%) [ne voulaient pas de la réforme](#). Et près de la moitié de la population (48%) y serait « tout à fait défavorable ». Mais le gouvernement ne semble pas vouloir changer son calendrier.

Ce qu'il pourrait avoir changé, c'est l'âge de départ qui sera présenté. Alors qu'il semblait fixé à 64 ans, soit un an de moins que ce que voulait Emmanuel Macron, [RTL](#) dévoile que l'âge de 65 ans pourrait bien être retenu. Au moins lors de la présentation du texte prévue pour la deuxième semaine de décembre 2022.

### Le 49.3 n'est d'ores-et-déjà pas exclu

Interrogé mardi 29 novembre 2022 après les révélations, le matin-même, de RTL sur l'âge retenu pour la réforme, Olivier Véran, porte-parole du gouvernement a estimé qu'il n'y avait « *pas de nouveautés* ». Il a refusé, de fait, de confirmer ou infirmer les informations de RTL, renvoyant à la présentation prévue pour décembre 2022. « *Il y aura des annonces bientôt puisque d'ici la fin de la deuxième semaine de décembre il y aura une communication qui sera faite.* »

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)